



## Contribution au bilan de santé de la PAC et propositions

Les FDSEA, Jeunes Agriculteurs et Chambres d'Agriculture de Savoie et Haute-Savoie proposent une contribution à l'analyse du bilan de santé de la Politique Agricole Commune.

Les Assises de l'Agriculture sont l'occasion d'exprimer leur point de vue, d'appeler à une prise en compte objective des effets de la PAC de 1992 à 2007 sur le territoire et de proposer des évolutions.

### Constats

- La PAC n'a pas pris initialement en compte, ou très peu, les systèmes fourragers herbagers dans la compensation économique
- Par ailleurs, la profession agricole savoyarde, en organisant la production laitière par une **gestion collective administrée** des quotas et un système AOC IGP fort, a pu maintenir la production en zone difficile.
- Les réformes successives ont occasionné une dérive de la PAC avec une remise en cause des fondements de la PAC actuelle.  
Le grand public, comme beaucoup d'agriculteurs, dénonce un système peu lisible, inéquitable et discriminant.
- Face à la dérégulation des marchés, le mécanisme historique de la PAC est devenu inadapté.
- La fin annoncée des quotas laitiers pour une zone laitière de montagne va poser un danger grave qui nous incite à proposer des pistes de travail.
- Par ailleurs, l'agriculture de qualité liée aux AOC et IGP est sensible aux attentes sociétales (biodiversité, patrimoine, santé, emploi, énergie, lutte contre les pollutions, changements climatiques, développement durable, rôle nourricier) et

estime que toute nouvelle PAC doit prendre en compte cette donnée en assurant toutefois les éléments essentiels ou indispensables au maintien d'une agriculture dynamique dans les zones de montagne.

Sans production laitière de qualité, l'agriculture de montagne mourra et engendrera de graves dégâts co-latéraux.

## Orientations à préconiser

Les organisations des Savoie proposent un cadrage global qui peut s'appliquer sur l'ensemble du territoire et qui prend en compte les difficultés liées aux handicaps naturels.

Sous la condition que les Pouvoirs Publics aient pour **finalité** de leur politique agricole le maintien d'une agriculture sur l'ensemble du territoire, le maintien d'une réelle politique d'installation et le développement d'un mode d'agriculture durable, nous proposons :

### ↪ En ce qui concerne la production laitière :

- En priorité, que le système de quotas soit maintenu en l'état jusqu'en 2015, constatant qu'il ne peut être défendu au-delà. D'ici là, il ne peut être dénaturé par de nouvelles augmentations et/ou la suppression des super pénalités. Donner plus de souplesse dans la gestion des quotas et permettre une mobilité plus rapide des références laitières non utilisées, nous semblerait être une voie plus efficace pour préparer à l'échéance de 2015 répondre aux besoins du marché.
- Qu'une évolution juridique européenne est indispensable pour permettre **une organisation interprofessionnelle de gestion collective** (de l'exploitation à la mise en marché) selon un périmètre pertinent : un marché, un territoire ... (selon les produits : AOC, lait UHT ou selon une zone de production).
- Que le **dispositif de protection des SIQO soit renforcé**, avec notamment une reconnaissance internationale et en faisant en sorte que les règles de concurrence puissent être appliquées avec la même rigueur dans tous les secteurs économiques, notamment pour lutter contre l'usurpation de notoriété (noms géographiques) et la contrefaçon (protection des recettes).

### ↪ En ce qui concerne l'évolution du premier pilier :

- Que les aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC soient réorientées en faveur des attentes de la société et dans le respect des accords de l'OMC. Il apparaît notamment fondamental de pouvoir utiliser pleinement les modalités opérationnelles (modulations) permettant le financement d'action en faveur de l'élevage. Ceci devrait se traduire :

- Par un **soutien des actifs et de l'emploi** (et non de la production),
- Par la **mise en place d'un système d'assurance revenu** (rémunération des revenus), d'autant plus pertinent en élevage laitier qui implique des investissements importants et peu convertibles et avec un retour sur investissement lent
- Par la mise en place d'**une nouvelle politique de soutien à l'herbe** à deux niveaux : un socle commun dans une logique de rémunération des aménités (pièges à carbone) et des options contractuelles comportant des mesures qui apportent un service à la société (*bio-diversité, entretien des paysages, ouverture des espaces, etc...*)

↪ **En ce qui concerne les handicaps naturels :**

- Enfin qu'il y ait une véritable politique agricole en compensation des handicaps naturels. La fin des quotas et la nécessaire restructuration compétitive qu'elle implique va faire courir un risques de disparition de la production laitière (seule production viable dans ce contexte) dans les zones difficiles et zone de montagne avec comme conséquences la fragilisation des races de montagne, l'abandon de l'entretien des territoires d'altitude, etc. C'est pourquoi, il est indispensable que :
  - Les aides en compensation du handicap ne soient pas négociables et **qu'elles ne soient pas intégrées aux autres politiques agricoles ou agro-environnementales**.
  - Les aides de compensation du handicap soient renforcées avec **prise en compte de la totalité du handicap** : adaptation à la pente et l'altitude (races de montagne), mais aussi surcoûts de la collecte, des investissements et des services.

**Jean-Marc GUIGUE**  
Président FDSEA 73

**Patrice DESCHAMPS**  
Président JA 73

**Patrice JACQUIN**  
Président Chambre Agriculture 73

**Joseph FAVRE**  
Président FDSEA 74

**Bernard MOGENET**  
Président JA 74

**Gérard DUCREY**  
Président Chambre Agriculture 74